

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 6 juin 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT Céline BELLEAU, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Nicolas MAUPETIT

ABSENTS EXCUSÉS : Guillaume GALLAIS, Guy GRASSET, Giovanni RAGON

Guillaume GALLAIS ayant donné pouvoir à Marie-Michelle CHAIGNEAU

Ordre du jour :

A. FINANCES

- Cession bien immobilier (32 rue du Commerce)

1. Cession bien immobilier (32 rue du Commerce)

Délibération n° 25.06.16.072

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu que la parcelle section AE n° 197 a été mise en vente,

Vu l'avis des Domaines en date du 23 février 2024 estimant la valeur vénale à 142 000.00 €,

Considérant la proposition d'acquisition du bien (terrain + bâtiment) pour un montant de 110 000.00 € de Monsieur NGYAMA Jérémie,



Il est proposé au conseil,

D'ACCEPTER de vendre la parcelle section AE n° 197 d'une superficie de 598 m² située 32 rue du Commerce à Monsieur NGYAMA Jérémie au prix de 110 000.00 € (cent dix mille euros) étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le Maire ou son Adjoint à signer tous actes y afférents

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre la parcelle section AE n° 197 d'une superficie de 598 m² située 32 rue du Commerce à Monsieur NGYAMA Jérémie au prix de 110 000.00 € (cent dix mille euros) étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer tous actes y afférents



AGENDA :

- **Réunions :**
 - Commission Enfance-Jeunesse-Scolaire le **Mardi 17 Juin** à 17 H 30
 - Réunion Mobilité le **Lundi 23 Juin** à 18 H
 - Commission Enfance-Jeunesse-Scolaire le **Mercredi 25 Juin** à 18 H 30
 - Commission Stratégie de Développement le **Jeudi 26 Juin** à 18 H



- Commission Accessibilité le **Lundi 30 Juin** à 18 H
- Réunion Entrée de Ville le **Jeudi 3 Juillet** à 18 H

○ **Manifestations :**

- Incroyable Territoire les **20 et 21 Juin**

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 7 Juillet

Rappel des délibérations prises :

25.06.16.072 – Cession bien immobilier (32 rue du Commerce)

